

Prise de position sur le climat et l'énergie

valable à partir du 1^{er} janvier 2017

ASA | SVV

Schweizerischer Versicherungsverband
Association Suisse d'Assurances
Associazione Svizzera d'Assicurazioni
Swiss Insurance Association

1	L'importance des risques environnementaux pour le secteur de l'assurance	4
2	Le changement climatique	4
3	La transformation du système énergétique	5
4	Chances et perspectives	6

1 L'importance des risques environnementaux pour le secteur de l'assurance

Le secteur de l'assurance compte au nombre de ces secteurs particulièrement touchés par l'augmentation des risques environnementaux. Face à l'évolution des conditions environnementales, l'un des plus grands défis que le secteur de l'assurance doit relever est celui de l'assurabilité durable des risques, et ce à l'échelle mondiale. Les assureurs ont donc tout intérêt à contribuer à la minimisation des risques environnementaux, à adopter une stratégie concrète de protection durable de l'environnement et à encourager la transformation de l'économie et de la société dans le sens d'une durabilité environnementale.

2 Le changement climatique

Les spécialistes du changement climatique et le secteur de l'assurance s'attendent à une multiplication des sinistres majeurs dans le monde entier en raison du changement climatique et, par conséquent, à une augmentation continue du volume des dommages. Une politique climatique d'envergure et un engagement actif en faveur de la réduction des émissions de gaz à effet de serre (« mitigation », c'est-à-dire atténuation) jusqu'à la décarbonisation (ne plus recourir aux énergies reposant sur le carbone) sont nécessaires pour contenir durablement le changement climatique. Par ailleurs, il faut également se montrer proactifs dans le domaine de la prévention et de l'adaptation au changement climatique (« adaptation ») afin d'arriver à maîtriser ce dernier ainsi que ses conséquences inévitables.

Le secteur suisse de l'assurance soutient des objectifs ambitieux en matière de politique environnementale

Il s'agit notamment :

- de définir des objectifs d'émission aux niveaux national et mondial en adéquation avec les enseignements scientifiques découlant du cinquième rapport du GIEC et limitant l'augmentation maximale des températures moyennes à 1,5-2° C au-dessus des valeurs préindustrielles ;
- d'encourager les efforts de l'association et de ses sociétés membres en matière de réduction de leurs émissions de CO₂ tout le long de la chaîne de création de valeur afin que celles-ci diminuent de moitié jusqu'en 2030 par rapport à leur niveau de 1990 et atteignent même – 85% en 2050, soit une émission nette nulle à partir de 2050 ;
- d'introduire des conditions légales d'exercice appropriées pour les entreprises, en Suisse comme à l'international, qui soient compatibles avec l'économie de marché et entraînent une réduction la plus rapide possible des émissions de gaz à effet de serre ;
- d'appliquer les mesures définies dans le rapport « Economie verte – Mesures de la Confédération pour préserver les ressources et assurer l'avenir de la Suisse », lesquelles concrétisent les stratégies globales que constituent les Objectifs de développement durable de l'ONU et la Stratégie pour le développement durable du Conseil fédéral.

Le secteur suisse de l'assurance met à disposition ses connaissances afin de soutenir la recherche de solutions en faveur de mesures visant à atténuer le changement climatique.

Il s'agit notamment :

- de principes et de mesures stratégiques contribuant à la réduction des émissions de CO₂ au sein de l'association et des sociétés membres, comme l'optimisation énergétique et celle des matériaux de construction utilisés pour nos propres locaux, la promotion de la production, de la gestion intégrée et du stockage des énergies renouvelables, un approvisionnement écologique et/ou la réduction de la mobilité liée au travail ;
- de mesures dans le domaine des placements financiers solidaires qui intègrent des critères environnementaux, sociaux et liés à la gouvernance (environnemental, social and governance, ESG) ;
- de mesures et d'instruments de la Confédération comme la taxe sur le CO₂, le rapprochement du marché suisse du CO₂ d'autres marchés des émissions plus importants ou le renforcement progressif des exigences relatives à l'efficacité énergétique ;
- de mesures pour l'industrie, la mobilité et la société en faveur de la promotion de l'efficacité énergétique, des technologies et des modes de vie sobres en carbone ainsi que des énergies renouvelables.

Le secteur suisse de l'assurance met à disposition ses connaissances afin de soutenir la recherche de solutions en faveur de mesures d'adaptation au changement climatique

Il s'agit notamment :

- de missions et mesures régaliennes pour que les risques climatiques soient analysés correctement et de manière systématique. Il s'agit de les contenir dans un certain cadre par le biais de dispositions appropriées afin de garantir durablement l'assurabilité des risques naturels. L'ASA s'efforce de collaborer activement en ce sens avec la Confédération ;
- de l'élaboration et de l'application de principes stratégiques pour que les sociétés soient à même d'évaluer les risques qui les menacent et de formuler des critères pour s'en prémunir ;
- de mesures dans le sens de l'Accord de Paris (COP21) qui soutiennent les Etats les moins riches dans la mise en place de projets en vue de leur adaptation aux changements climatiques et dans le développement de programmes leur permettant d'évaluer les risques climatiques et d'en tenir compte ;
- de partenariats entre organisations de droit public et de droit privé ainsi qu'avec l'industrie de l'assurance pouvant contribuer à l'adaptation au changement climatique ;
- de conduire des études et de tirer des enseignements dans le domaine de l'adaptation au changement climatique ainsi qu'aux risques climatiques, mais aussi de définir des mesures promouvant la prévention afin d'atténuer les conséquences des risques climatiques.

3 La transformation du système énergétique

Compte tenu des différents accidents nucléaires majeurs survenus ces dernières années, mais aussi du changement climatique et des profondes évolutions du contexte énergétique à l'échelle internationale, la Confédération planifie la transformation par étapes du système énergétique avec comme objectif sur le long terme sa « décarbonisation ». Le secteur de l'assurance soutient la stratégie énergétique définie par la Confédération pour l'horizon 2050 qui vise un approvisionnement énergétique durable et pérenne.

A l'heure actuelle, le secteur de l'assurance a déjà pris de nombreuses mesures et mené diverses activités dans le sens de la Stratégie énergétique 2050, témoignant ainsi de son engagement sur ce sujet.

Par ailleurs, les assureurs directs et les réassureurs participent spontanément aux différents pools internationaux consacrés à l'assurance des risques nucléaires et chargés de la couverture des centrales nucléaires en activité. Sans oublier qu'au cours des prochaines années, ils ne manqueront pas d'être fortement sollicités par l'arrêt de l'exploitation des centrales nucléaires et l'élimination des déchets nucléaires.

Le secteur suisse de l'assurance soutient les mesures en faveur de la sortie du nucléaire.

Il s'agit notamment :

- du soutien aux mesures décidées par l'Assemblée fédérale le 30 septembre 2016 visant la sortie du nucléaire (premier volet de mesures de la Stratégie énergétique 2050) ;
- des mesures garantissant l'arrêt sécurisé de la production électrique à partir de combustibles nucléaires ainsi que l'élimination en toute sécurité des déchets radioactifs ; le secteur de l'assurance accompagne activement ces mesures par le biais du Pool suisse de l'assurance des risques nucléaires qui développe des couvertures spécifiques et les met à la disposition des installations à l'arrêt et de celles en cours d'arrêt.

Les assureurs suisses soutiennent les mesures en faveur de la transformation du système énergétique suisse.

Il s'agit notamment :

- de mesures d'efficacité énergétique visant l'exploitation systématique de chacun des potentiels d'efficacité touchant les domaines du bâtiment, du chauffage, des transports, de l'industrie, des appareils et installations électroniques ;
- de mesures en faveur des énergies renouvelables visant une exploitation équilibrée et respectueuse de l'environnement, du potentiel de l'énergie hydraulique ainsi que l'exploitation systématique des potentiels résultant des

autres énergies renouvelables en matière d'électricité, de chauffage, de systèmes de propulsion et d'alimentation en carburant ;

- des développements technologiques favorisant un approvisionnement en énergie écologique, qui soit socialement responsable et économiquement judicieux ;
- de mesures promouvant l'adhésion de la société à la transformation du système énergétique et à une meilleure implication de l'opinion publique.

4 Chances et perspectives

Le secteur suisse de l'assurance estime que les efforts économiques en faveur de l'amélioration de l'efficacité énergétique et de l'efficacité des ressources ainsi que ceux visant la réduction de la dépendance aux énergies fossiles et aux autres ressources naturelles non renouvelables exercent un impact positif direct sur la compétitivité. Plus les économies nationales se positionneront tôt dans cette direction, plus les opportunités économiques ressortant de ce besoin d'adaptation seront importantes. Forte de sa puissance d'innovation et de sa position dominante dans le domaine de la technologie et de la recherche, la Suisse est très bien placée à l'échelle internationale.

L'ASA et ses compagnies membres estiment qu'il est important d'évaluer en continu les développements nationaux et internationaux concernant les risques décrits ci-avant et de savoir anticiper ces derniers. L'Association soutient ses compagnies membres dans leurs efforts en vue de la transformation de l'économie et les incite à définir des mesures et à contribuer à des travaux garantissant leur résistance aux risques environnementaux.

Concept et rédaction :
Groupe de travail climat et énergie

Editeur :
Association Suisse d'Assurances ASA
Ressort Communication
Conrad-Ferdinand-Meyer-Strasse 14
Case postale
CH-8022 Zurich

Tél. +41 44 208 28 28
Fax +41 44 208 28 00
info@svv.ch
www.svv.ch

© 2017 Association Suisse d'Assurances ASA

ASA | SVV

Schweizerischer Versicherungsverband SVV
Conrad-Ferdinand-Meyer-Strasse 14
Postfach
CH-8022 Zürich
Tel. +41 44 208 28 28
Fax +41 44 208 28 00
info@svv.ch
www.svv.ch

Association Suisse d'Assurances ASA
Conrad-Ferdinand-Meyer-Strasse 14
Case Postale
CH-8022 Zurich
Tél. +41 44 208 28 28
Fax +41 44 208 28 00
info@svv.ch
www.svv.ch